

QUEL PROJET URBAIN POUR UNE CAPITALE ? LES CAS DE LISBONNE ET BRUXELLES.

Cerle Royal gaulois artistique et littéraire, 5, rue de la loi, 1000 Bruxelles.

Déjeuner débat mensuel « Ville et société » du vendredi 21 janvier 2011.

Le débat a été introduit par :

Manuel SALGADO, Architecte-Urbaniste, Vice-président du Conseil municipal de Lisbonne en charge de l'urbanisme et de la planification stratégique, et

Charles PICQUE, Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale

INTRODUCTION.

La Ville de Lisbonne a porté au pouvoir municipal une nouvelle équipe dont une figure-clé est Manuel SALGADO, architecte-urbaniste, connu depuis longtemps pour la réalisation du Centre culturel Belém. Malgré son endettement, la Ville a adopté un ambitieux Plan Stratégique 2010/2014 couvrant un ensemble de secteurs « difficiles », notamment : l'éducation, la mobilité, les espaces publics et les densités de construction, le logement aidé, le dragage et l'épuration de l'eau, et la pollution de l'air.

En outre elle a adopté le Programme d'Investissement Prioritaire de Réhabilitation Urbaine (PIPARU), qui prévoit la mise en valeur de quelque cent bâtiments anciens à des fins culturelles ou éducatives.

La rénovation de ces bâtiments est à assurer par le secteur privé en échange de droits de construire additionnels dans les zones à vocation de bureaux.

Manuel SALGADO a accepté de venir spécialement à Bruxelles pour expliquer les méthodes employées à Lisbonne, notamment le transfert de droits de construire, et dialoguer avec ses homologues bruxellois.

La Région de Bruxelles-Capitale est par ailleurs à l'écoute des développements internationaux en matière de développement urbain. Elle a réélu à sa présidence Charles PICQUE, pour animer les stratégies nouvelles nécessitées par la crise et les besoins ses développements européens. Les extensions de la Commission européenne rue de la Loi (projet de Portzamparc) seront rendues possibles, notamment avec l'aide de nouveaux instruments réglementaires.

EXPOSES ET DEBAT.

Manuel SALGADO a dressé les grandes lignes du Plan directeur de Lisbonne, dont il avait présenté les aspects plus techniques aux spécialistes du cabinet et de l'administration concernés par les développements européens à Bruxelles, en particulier le plan urbain Loi. Les instruments mis en place visent à permettre une répartition équitable des plus values résultant pour les promoteurs de projets d'immeubles dérogoatoires de par leur densité avec les autres propriétaires. A cet effet des unités opérationnelles regroupant tous les propriétaires d'un groupe d'îlots à rénover sont mises en place à l'instar de la pratique anglaise.

Charles PICQUE a présenté par comparaison les moyens dont dispose la Région pour faire contribuer les fonctions fortes (bureaux) aux fonctions faibles (logement moyen ou social), notamment par la taxation des revenus locatifs. Il souligne la dispersion

des pouvoirs d'aménagement entre la Région et les communes et le fait que des éléments aussi importants que la sécurité, l'enseignement et la culture sont décidés à d'autres niveaux mais se réjouit d'un renforcement récent des pouvoirs de la Région en matière d'aménagement.

Le débat a porté sur l'utilisation par la Région de ses compétences fiscales actuelles, les critères de Région pour accorder des permis de bâtir dérogatoires, la capacité de la Région de calculer la valeur des autorisations de bâtir qu'elle accorde, la concurrence entre Bruxelles et sa périphérie et les mesures envisagées pour faire face à la croissance démographique.

Annexes :

- exposé et Powerpoint de Manuel Salgado
- projet de développement du quartier européen (projet de Portzamparc) note de la Région sur ses nouveaux instruments fonciers

Pierre Laconte
Fondation pour l'environnement urbain
www.ffue.org



© S. Marteaux 2011.